



© Eric Roset

PARASCOLAIRE

« Nous ne voulons plus subir! »

Hind, militante SIT à la commission paritaire, a résumé en une phrase l'état d'esprit des grévistes du parascolaire le 8 mai. Nous sommes prêt-es à négocier mais nous ne voulons plus subir!

Grève • 350 grévistes battaient le pavé le 5 mai pour la première grève de l'Histoire du personnel du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Grève reconduite le 8 et le 21 mai, toujours hautes en couleur et sur l'air de « pars'colère », chantée et mise en musique par Robin Girod pour soutenir cette belle mobilisation. La grève va continuer mardi 2 juin et jeudi 4 juin.

ON VEUT NÉGOCIER

Le GIAP a mis plus de trois mois, après l'envoi du préavis de grève, le

9 février, à envoyer une proposition de date de rencontre pour le 1^{er} juin. Alors que le vote du budget du GIAP a lieu mi-juin, l'employeur joue clairement la montre pour empêcher les négociations d'aboutir à temps. La grève du 21 mai a permis d'obtenir une date plus proche: le 27 mai nous rencontrerons le comité du GIAP pour négocier. Sauf que le GIAP refuse de négocier une revalorisation des salaires qui n'ont pourtant pas évolué depuis 1991, soit 35 ans. Le métier lui s'est complexifié. Et le GIAP refuse également de négocier le taux de travail qui reste complètement insuffi-

sant et le statut des remplaçant-es dont le salaire est dangereusement près du salaire minimum genevois. La honte pour la fonction publique.

DE NOMBREUX SOUTIENS

L'association des juristes progressistes, des artistes, une enseignante retraitée, une association de parents d'élèves, la grève féministe, appellent à soutenir ce mouvement de grève sur nos réseaux. Car cette grève concerne toute la population genevoise. Avec 80 % des élèves qui vont au paras-

SUITE EN PAGE 4 >>>

AUSTÉRITÉ

Retraité-e-s, jeunes, travailleurs-euse à temps partiel, aide sociale, temps de travail, protections contre le licenciement, effectifs, le « Rapport Zuin » s'attaque brutalement aux personnes les plus précaires et aux services publics. 4 et 10

G7

Du 15 au 17 juin 2026, les chef-fe-s de gouvernement du G7 se réuniront à Évian pour coordonner leurs politiques mortifères. Quelques raisons anticapitalistes et féministes de prendre la rue le 14 juin. 5

FRONTIÈRES

La fermeture partielle des frontières à l'occasion du G7 aura des conséquences sur la mobilité des travailleuses-euses. Rappel de ce que les patrons peuvent ou ne peuvent pas imposer. 6

VOTATIONS

Initiative UDC « Pas de Suisse à 10 millions », LHOM, service civil et laïcité, toutes les prises de position du SIT pour les votations du 14 juin. 6-9

GRAND THÉÂTRE

L'AG du personnel refuse un projet de nouveau statut anti-social, demande la poursuite des négociations, et préavis de mesures de lutte en cas de passage en force. 11

ENTRETIEN

À quelques jours de l'Assemblée générale du 6 juin, discussion entre les maçons Manuel, Jean et Jésus, et David Arosa, secrétaire syndical. 13

En juin, la rue nous attend !

Suite au cortège revendicatif du 1^{er} mai, le printemps 2026 s'ouvre sur une série de mobilisations : parascolaire, fonction publique et secteur subventionné, maçons après la dénonciation de leur annexe genevoise à la CCT nationale, campagne « Pas de Suisse sans nous », ainsi que l'opposition à l'ouverture dominicale des magasins.


Au même moment, le rapport des mandataires du Conseil d'État dévoile un catalogue de coupes potentielles massives : santé, social, transports, effectifs, protection en cas de maladie, aides sociales. Autant de mesures qui réduisent les prestations publiques et les droits des travailleuses et travailleurs, avec un risque clair : précarisation et invisibilisation de la pauvreté dans notre canton.

Le 9 mai, une nouvelle collecte du *Samedi du partage* confirme l'ampleur de la précarité à Genève : près d'un quart de la population peine à couvrir ses besoins essentiels. Bref, des personnes comme vous et moi, qui travaillent mais n'arrivent plus à vivre dignement de leur métier ! Ce sont elles qui subiront en premier la baisse des prestations, l'accès restreint aux services publics et la fragilisation de leurs conditions de travail.

Face à cela, il est essentiel de s'organiser et de renforcer l'action syndicale collective : participer aux mobilisations sectorielles, soutenir la campagne « Pas de Suisse sans nous », et expliquer les enjeux autour de soi sont autant d'actions concrètes à mener.

Le 14 juin sera marqué par la manifestation NoG7, qui rejoint les revendications et la date historique de la Grève féministe en Suisse. Rejoindre les activités du weekend, c'est affirmer collectivement notre désaccord face à la gestion inégalitaire des ressources humaines et naturelles de notre planète.

Pour toutes ces raisons, le mois de juin nous appelle à sortir, à nous rassembler et à faire entendre nos voix. Ensemble, de manière collective et pacifique, occupons l'espace public pour montrer que nous refusons les coupes, la dégradation des services publics et la fragilisation des conditions de travail de toutes et tous.

Préparez vos meilleures chaussures, vos plus belles pancartes et vos sifflets, car la rue nous attend ! 

Adriana Sa Barretto
Vice-présidente



SOMMAIRE

ÉDITO

Appel à résistance **p3**

ACTUALITÉS

Un inventaire de régressions sociales inouïes **p4**
Contre le G7, mobilisons-nous ! **p5**
Féministes contre le G7 **p5**
Fermeture des frontières : quels sont vos droits ? **p6**

VOTATIONS

Contre le service militaire, pas de retour en arrière sur le service civil **p6**
Ouverture des magasins le dimanche : NON c'est NON **p7**
NON à l'interdiction des signes religieux pour les élu-e-s ! **p7**

SECTEURS

Laustérité appelle à la mobilisation **p10**
Projet de destruction massive des conditions de travail **p11**
Une réforme sans moyens vouée à l'échec **p11**
Sous le prestige, la honte **p12**
En route pour de meilleures conditions de travail ! **p12**

ENTRETIEN

« Il faut être tous ensemble » **p13**

MOBILISATION

Chaud 1^{er} mai **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques :
mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanence physique : jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

GIAP-ACG

Permanence physique : mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 en plus de celles ci-dessus

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) :
Rue de Montbrillant 38, lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques : lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Appel à résistance

Entre la campagne nauséabonde de l'extrême-droite contre les étrangers-ères et de division des travailleurs-euses, la tentative du Conseil d'État de tordre le vote de la population sur l'ouverture dominicale des magasins, l'arrivée prochaine sur le tarmac genevois du milliardaire-président qui lâche ses troupes de tarés fascistoïdes et criminels aux troussees des travailleurs-euses immigré-e-s aux États-Unis, et le risque de putch parlementaire mené par la droite aux ordres du patronat genevois, nous avons déjà de très nombreuses raisons de lancer des appels à résistance ce mois de juin. Mais avec la publication du « Rapport Zuin », nous en avons une de plus, et pas des moindres.

Alors reprenons. Dans l'ordre. D'abord la campagne contre l'initiative hypocrite et dangereuses de l'UDC. Voilà que l'inénarrable Comité d'Egerkingen, sous-officine du plus grand parti d'extrême-droite de Suisse, apporte sa contribution haineuse à la campagne, sous la forme indigne d'un jeu vidéo islamophobe où un vaillant douanier repousse des migrant-e-s à la frontière, en ciblant particulièrement les familles nombreuses et les femmes voilées, pour protéger « les marchés de Noël, les coiffeurs des barbiers, les restaurants traditionnels suisses des bars à chicha ». Et il y en a encore qui osent prétendre que l'initiative de l'UDC n'est pas xénophobe, voire raciste ?

Autre suprémaciste blanc affirmé, Donald Trump, à qui l'on doit le retour des rafles en chemises brunes et la relance sans limite du saccage de la planète, non sans s'octroyer, à lui et à sa famille, un droit de frauder le fisc à vie, et à se rendre complice actif du génocide en cours à Gaza (si, si, la *pax americana 2.0* célébrée par l'infâme Gianni Infantino n'empêche pas la poursuite du massacre), s'apprête à traverser le territoire genevois, pour se rendre ensuite au G7 d'Évian. Et, nous, il faudrait qu'on se taise, parce quelques vitrines vaudraient plus que les droits démocratiques ?

Droits démocratiques qui, rappelons-le, reposent également sur le principe de la séparation des pouvoirs, un principe largement piétiné par la droite parlementaire, qui veut s'arroger le droit de décider à la place de l'exécutif de la manière d'assurer l'ordre public entre le 10 et le 18 juin, sans résistance annoncée du Conseil d'État, qui a pourtant le moyen constitutionnel de bloquer ce véritable putch parlementaire (le vote n'a pas encore eu lieu au moment où nous mettons sous presse).

Mais de la part d'un Conseil d'État qui tente de confisquer la possibilité de la population de dire NON à l'ouverture des magasins le dimanche, on ne s'étonnera plus.

Alors voilà que tombe à point nommé le « Rapport Zuin », 220 pages d'inepties et 77 mesures d'austérité pour économiser près de 900 millions de francs par an sur le dos des plus précaires, des aîné-e-s, des jeunes,

de la qualité des soins et du personnel des services publics. Pourtant, lorsque la droite et le Conseil d'État faisaient campagne il y a moins de deux ans pour baisser les impôts des

« Il y a un point sur lequel le Rapport Zuin ne se trompe pas »

plus riches, ne jureraient-ils-elles pas leurs grands dieux que le Canton de Genève pouvait se le permettre sans toucher aux prestations ?

Le « groupe d'experts » décomplexés qui a commis ce rapport a même poussé le vice jusqu'à suggérer quelques recommandations pour favoriser la mise en œuvre de son plan de saccage du contrat social, dont mettre son pilotage opérationnel dans les mains des plus hauts cadres de l'État (comprenez: en dehors de mains démocratiquement élues et par conséquent trop à risque de tremblements), quitte à les flanquer d'un « chef de projet » pour les aider (ndr. Elon Musk ?).

Mais soyons honnêtes et magnanimes, il y a un point sur lequel le « Rapport Zuin » ne se trompe pas: pour le mettre en œuvre, il va falloir surmonter les « résistances institutionnelles, syndicales ou sectorielles ». On salue autant de clairvoyance. ♦

Davide De Filippo

AUSTÉRITÉ

Un inventaire de régressions sociales inouïes

Retraité-e-s, jeunes, travailleurs-euse à temps partiel, personnes à l'aide sociale, le « Rapport Zuin » s'attaque brutalement aux personnes les plus précaires.



Austérité • Tout simplement ahurissant. Le rapport du « groupe d'experts » chargé par le Conseil d'État d'élaborer des pistes d'économies pour la période 2027-2029 (« Rapport Zuin », du nom du président dudit groupe) constitue une offensive politique d'une rare brutalité contre les prestations publiques et la solidarité sociale. Derrière les tableaux Excel, les comparaisons intercantionales partielles et partiales, et le jargon technocratique, une réalité apparaît clairement : ce sont les personnes âgées, les jeunes, les travailleuses et travailleurs à temps partiel, les bénéficiaires de l'aide sociale et toutes celles et ceux qui dépendent des prestations publiques qui paieront la facture des cadeaux fiscaux distribués aux plus riches depuis des décennies.

LES VIEUX-EILLES À LA CAISSE!

Les attaques contre les personnes âgées sont particulièrement scandaleuses. Le rapport

propose d'aligner à la baisse les prestations complémentaires cantonales sur la moyenne suisse et de supprimer les abonnements TPG à prix réduit pour les retraité-es. Autrement dit : réduire les moyens de celles et ceux qui vivent déjà avec le minimum vital et restreindre encore davantage leur mobilité et leur autonomie. Dans un canton où le coût de la vie explose, où les loyers et les primes maladie étranglent les ménages, ces mesures sont indécentes.

Mais ce n'est pas tout, le rapport préconise également d'augmenter la part du prix de pension des EMS à charge des pensionnaires, et pour les plus pauvres d'entre-eux-elles qui touchent justement des prestations complémentaires (et ils-elles sont nombreux-ses), de supprimer les chambres individuelles, seul espace d'intimité restant à ces personnes qui ne sont pas là par choix, mais parce que leur état de santé ne leur permet plus de vivre à domicile.

TEMPS PARTIELS PÉNALISÉS

Autre mesure particulièrement cynique: la prise en compte du taux d'activité dans le calcul du RDU, le revenu déterminant unifié qui ouvre le droit à de nombreuses prestations sociales. Conséquence visée: pour les personnes travaillant à temps partiel, la réduction des subsides pour les primes d'assurance-maladie et de toutes les autres allocations ou aides sociales se basant sur le RDU. Cette mesure vise directement les travailleuses et travailleurs précaires, les familles monoparentales et les personnes aux parcours professionnels fragmentés.

Une mesure socialement inique, et qui frappe principalement les travailleuses, nombreuses à être contraintes au temps partiel en raison de l'inégalité persistante de la répartition du travail non rémunéré de *care*, et des lacunes du service public en la matière, au premier rang desquelles la pénurie de places en crèches.

PRÉCAIRES ET JEUNES DANS LE COLLIMATEUR

Le rapport s'attaque également frontalement à l'aide sociale, avec la suppression de certaines prestations circonstancielles, qui permettent pourtant de faire face à des dépenses exceptionnelles pour les plus précaires des précaires.

Les jeunes ne sont pas épargné-e-s non plus: suppression de la gratuité des abonnements TPG, augmentation des taxes universitaires, hausse du nombre d'élèves par classe, le rapport prépare un recul massif des conditions d'accès à la formation, dans un contexte d'attaques au financement des écoles et au revenu des étudiant-e-s avec la réduction du salaire minimum qui leur est applicable et la tentative de la droite de réduire leur droit à l'aide sociale.

Et la liste est encore longue, à commencer par des coupes dans le financement des HUG, une déqualification des soins infirmiers, et de nombreuses attaques aux conditions de travail et aux effectifs des services publics (lire également en page 10).

La réponse se doit donc d'être à la hauteur de l'attaque: toutes et tous dans la rue. En juin, cet automne, et tant qu'il le faudra. **◆**

Davide De Filippo

PARASCOLAIRE

« Nous ne voulons plus subir! »

<<<SUITE DE LA PAGE 1

colaire, c'est sur toute la classe populaire et la classe moyenne que crachent les élu-es qui refusent de donner les moyens nécessaires à un encadrement de qualité. Il faut du temps avec le corps enseignant pour traiter le harcèlement scolaire qui ne s'arrête pas aux portes des salles de classe. Du temps pour les enfants à besoins spécifiques, pour préparer des activités de qualité, et pour faire toutes ces tâches, les

animateurs-trices du midi n'ont que 2 minutes par jour. Pas besoin d'un doctorat en mathématique pour savoir que c'est insuffisant. Mais si nos élu-es ne savent pas faire ce simple calcul, peut-être devraient-ils retourner sur les bancs de l'école.

LA RENTRÉE SERA CHAUDE

L'Assemblée Générale a déjà voté la reconduction des mobilisations et de la grève pour la rentrée scolaire.

Nous ne nous arrêterons pas tant que nous n'aurons pas obtenu une vraie amélioration des conditions de travail de ces fonctions qui le méritent largement. Pour les soutenir, le SIT a augmenté l'indemnité de grève, pour les grévistes qui sacrifient leur salaire chaque jour de grève, alors qu'ils et elles peinent déjà à boucler leurs fins de mois. Nous appelons la population à les soutenir en faisant un don à notre caisse de grève et en

retirant les enfants du parascolaire les jours de grève.

SERVICE MINIMUM ILLÉGAL

Les grévistes se voient parfois interdire de faire grève pour assurer un service minimum illégal. Ce sont des manœuvres indignes de nos élu-es. Rappelons que le comité du GIAP est composé pour la majorité de magistrat-e-s communaux socialistes et Verts... Pilier de notre démocratie, le droit de grève doit être protégé. Ce n'est pas par plaisir que les grévistes renoncent à leur salaire mais c'est bien parce que les tentatives des syndicats de négocier depuis 2019 n'ont pas abouti. **◆**

Alice Lefrançois

ANTICAPITALISME

Contre le G7, mobilisons-nous !

Du 15 au 17 juin 2026, les chef-fe-s de gouvernement allemand, canadien, états-unien, français, italien, japonais et britannique se réuniront à Évian. Olrik Baillard, militant du SIT au parascolaire, explique pourquoi il est nécessaire de protester.



Appel • Attaques constantes sur les services publics et les acquis sociaux, flexibilisation du marché du travail, criminalisation des mouvements contestataires, affaiblissement de la démocratie, backlash anti-féministe, assaut sur le droit des femmes à disposer de leurs corps, politiques migratoires mortelles, recul des droits des personnes LGBTQIA+, accroissement des inégalités économiques, extractivisme à tout-va, dépendance aux énergies fossiles, renforcement de l'industrie de l'armement et de la guerre, soutien total à Israël ainsi qu'un rôle actif dans les systèmes néocoloniaux et les conflits qu'ils engendrent, telle est la liste non exhaustive des raisons de nous mobiliser contre le programme des dirigeant-e-s du G7.

DES CONSÉQUENCES CONCRÈTES

Les orientations prises par le G7 et les politiques qui en découlent entraînent la violence et la mort par

tout sur le globe.

Quand ils-elles augmentent l'âge de la retraite, c'est tout simplement des années de vie qui sont volées aux travailleuses et travailleurs.

Quand ils-elles saccagent les services publics en coupant à tout-va, c'est nos conditions de vie à toutes qui se détériorent. Car nous avons besoin d'hôpitaux qui fonctionnent, d'un système éducatif gratuit et émancipateur, de transports publics abordables...

Quand ils-elles piétinent le droit international, on voit les guerres s'intensifier et les marchands d'armes se frotter les mains.

Quand ils-elles encouragent sans réserve une économie destructrice, la faune et la flore en paient le prix, le climat se dérègle et c'est notre avenir à toutes et tous qui s'assombrit.

Et tout cela pour quoi ? Pour permettre aux plus riches d'accaparer toujours plus - creusant ainsi les inégalités de richesses déjà aberrantes que nous connaissons*.

C'EST UNE GUERRE DES CLASSES

Les dirigeant-e-s du G7 ont depuis toujours choisi leur camp : celui des prédateurs, celui de la guerre et de la loi du plus fort. Pour elles et eux, les travailleuses et les travailleurs ne sont qu'une variable d'ajustement, soumise à une exploitation toujours plus violente pour augmenter les profits de quelques-un-e-s.

Nous n'accepterons jamais cela. Contre le G7, nous nous mobilisons donc pour une vie digne pour tous-tout partout dans le monde, pour le droit à un environnement sain, pour la solidarité entre les peuples, contre toutes les guerres, contre l'impérialisme et le colonialisme, contre le génocide des Palestinien-ne-s.

MOBILISATION ANTIFASCISTE

Nous nous mobilisons face à la montée du fascisme à l'international.

Nous nous mobilisons pour exiger une véritable redistribution des richesses, de meilleures

conditions de travail dans le privé comme dans le public, pour défendre nos retraites et nos acquis sociaux.

Nous nous mobilisons parce que nous refusons de nous taire, pour retrouver notre force collective, pour crier notre colère et faire entendre nos espoirs.

Nous nous mobilisons parce que c'est notre droit et qu'on ne peut pas nous l'enlever, n'en déplaie à la Fédération des Entreprises Romandes et à ses relais politiques.

Enfin, à l'heure où la composition du G7 symbolise parfaitement l'union de la droite néolibérale et de l'extrême-droite la plus rance, nous nous mobilisons pour réaffirmer une fois de plus : nous sommes et resterons antifascistes. ♦

Olrik Baillard

*rappelons que « les 1 % les plus riches ont plus de richesses que l'ensemble des 95 % les plus pauvres de la population mondiale ». (Oxfam, 2024)

14 JUIN

Féministes contre le G7

Comme chaque 14 juin, le SIT appelle à rejoindre la mobilisation féministe. Cette année, les collectifs de la Grève féministe ont décidé de se joindre à la coalition No G7 qui organise une manifestation ce jour-là. Rejoins le tronçon du SIT !

Égalité • À l'occasion du 14 juin 2026, nous, collectifs suisses de la Grève féministe, appelons à rejoindre le mouvement de mobilisation et de lutte contre le G7 à Genève. Le G7 se réunit le 14 juin à Évian pour promouvoir des politiques impérialistes, guerrières et capitalistes, traversées par des logiques racistes et patriarcales. Ces politiques sont mortifères pour les peuples et pour la planète. Elles s'appuient sur des rapports de domination qui exposent les femmes et les minorités de genre à des violences spécifiques : violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, exploitation écono-

mique, contrôle et appropriation des corps.

Le sommet du G7 vise à protéger les intérêts capitalistes et réactionnaires. Il sert les privilégiés d'une minorité dont le pouvoir repose sur les violences sexistes et sexuelles, les violences anti-trans et LGBTQIA+-phobes, les féminicides. L'austérité, la privatisation et le démantèlement des services publics sont au cœur de leurs politiques. Ils fragilisent nos systèmes de santé, d'éducation et de soutien social. Alors même que la prise en charge des besoins collectifs est centrale. Le G7 promeut l'exploitation capitaliste du travail du care, travail essentiel de soin et de

prise en charge des besoins collectifs. Le travail du care se voit toujours plus précarisé, dévalorisé, marchandisé. Il est largement externalisé vers des personnes migrantes et racisées et renforce ainsi les inégalités de genre, de classe et de race à l'échelle internationale. Le G7 ne fait donc que soutenir les systèmes de domination que nos luttes féministes affrontent au quotidien : patriarcat, racisme, capitalisme et colonialisme.

Contre la célébration et la mise en scène d'un pouvoir viriliste et autoritaire, éloigné de nos réalités, nous appelons à une mobilisation féministe massive. Nous nous mobilisons pour leur faire entendre que nous refusons que leurs politiques façonnent nos vies sans que nous n'ayons voix au chapitre. Nous nous mobilisons parce que nous refusons les décisions qu'ils prennent sans nous et contre nous.

Rejoignez-nous ! Contacte ton collectif local et organise toi !

Féministes, queers, anticapitalistes, anti-fascistes, anti-impérialistes. ♦

Grève féministe Fribourg, Grève féministe Neuchâtel, Grève féministe Valais, Grève féministe Vaud, Grève féministe Genève

G7

Fermeture des frontières : quels sont vos droits ?

La fermeture partielle des frontières à l'occasion du G7 aura des conséquences sur la mobilité des travailleurs-euses, avec de forts risques d'atteinte à leurs droits.

Droit du travail • Dans l'hystérie sécuritaire générée par la tenue d'une réunion du G7 à Évian du 15 au 17 juin prochain, les autorités ont décidé de fermer partiellement les frontières du canton et d'y rétablir des contrôles systématiques. Une entrave majeure à la mobilité de milliers de travailleuses et travailleurs, avec son lot de fâcheuses conséquences : files interminables aux frontières, arrivées tardives, télétravail ou congés imposés, avec, comme d'habitude, un patronat tenté de reporter la facture sur les travailleurs-euses. Il est donc impératif de rappeler à ceux-celles-ci quels sont leurs droits.

ARRIVÉES TARDIVES

De manière générales, les travailleurs-euses sont censé-e-s s'organiser afin d'arriver à l'heure au travail. L'employeur peut ainsi attendre qu'en cas de perturbations prévisibles, le-la salarié-e anticipe ceux qui peut l'être de manière raisonnable. Or en l'occurrence, la durée de l'attente aux frontières est difficilement prévisible et risque durer plusieurs heures. On ne saurait donc attendre des travailleurs-euses la ga-



© Markus Spiske

rantie d'être à l'heure au travail, sauf à exiger de lui/elle qu'il/elle prenne des mesures déraisonnables, lesquelles pourraient d'ailleurs dans certains cas violer la durée de repos obligatoire entre deux journées de travail ainsi que l'obligation, pour l'employeur, de protéger la santé des travailleurs-euses (art.328 CO). L'employeur ne peut donc pas sanctionner l'arrivée tardive justifiée par la situation. Il appartient à tous-tes de faire preuve de bon sens et de compréhension.

TÉLÉTRAVAIL

Une solution résiderait dans la possibilité de télétravailler durant cette

période. Mais le télétravail n'est ni un droit (sauf règlement propre à l'entreprise), ni une obligation. L'employeur ne peut en effet pas l'exiger, car tout le monde ne dispose pas de conditions adéquates (locaux, matériel, et environnement propice) pour le faire à domicile. Si l'employeur impose un espace de co-working de l'autre côté de la frontière, c'est à lui de le réserver et de prendre les frais à sa charge (art.327a CO).

MODIFICATION DES HORAIRES

L'employeur peut aussi modifier les horaires de travail, de manière à les décaler par rapport aux horaires

de pointe. Mais il reste tenu de respecter certaines règles : respecter le cadre conventionnel ou réglementaire applicable à l'entreprise ou service lorsqu'il en existe un, consulter en amont le personnel sur la proposition de nouvel horaire, et respecter un délai au minimum de deux semaines dans la communication des nouveaux plannings de travail.

CONGÉS IMPOSÉS

Le Code des obligations prévoit que lorsque le-la travailleur-euse est empêché de travailler pour des raisons inhérentes à sa personne mais sans faute de sa part, l'employeur est tenu de payer le salaire. Or en l'occurrence, le motif (contrôles à la frontière) n'est pas inhérent à la personne, et l'employeur n'est donc pas tenu de rémunérer les heures perdues. Ces heures peuvent donc être décomptées d'un éventuel solde d'heures supplémentaires à récupérer, rattrapées ultérieurement, ou faire l'objet d'une retenue de salaire. Mais elles ne peuvent en aucun cas être décomptées du solde du droit aux vacances sans l'accord du-de la travailleur-euse, car celles-ci doivent tenir compte dans la mesure du possible des souhaits du-de la travailleur-euse, être planifiées suffisamment à l'avance, et permettre réellement l'objectif visé, à savoir le repos. Si l'entreprise décide de fermer ou de suspendre momentanément son activité, c'est à elle d'en assumer la responsabilité et les heures perdues doivent être rémunérées sans exigences de récupération sous quelque forme que ce soit. ♦

Les juristes du SIT

VOTATIONS

Contre le service militaire, pas de retour en arrière sur le service civil

Le 14 juin 2026, le SIT appelle à voter NON aux restrictions d'accès au service civil au profit du service militaire.

Référendum fédéral • Le 14 juin, nous sommes appelé-e-s à donner notre avis sur un durcissement de l'accès au service civil de substitution au service militaire obligatoire. Le SIT appelle résolument à refuser cette proposition, qui ne vise qu'à augmenter les effectifs du service militaire.

SERVICE CIVIL : UNE LIBERTÉ FONDAMENTALE

La Suisse a longtemps été dans le collimateur des organisations internationales et de défense des droits humains comme Amnesty international. Jusqu'en 1996, elle emprisonnait en effet les jeunes hommes « objecteurs de conscience » qui refusaient de « servir » dans l'armée, pour divers motifs, tels que refus du militarisme, des armes,

du machisme ou du patriarcat, pour des motifs civiques, éthiques, politiques, religieux, écologiques etc.). En 1996 (contre 1963 en France), est entrée en vigueur une loi permettant un service de remplacement, le service civil, effectué dans des organisations d'intérêt public aux moyens notoirement insuffisants : santé, social, conservation de biens culturels, entretien du paysage et de la forêt etc.), pendant une durée 1 fois et demi plus longue que le service militaire (« la preuve par l'acte »).

REFUSONS LES RESTRICTIONS D'ACCÈS

C'est l'accès à ce service que la majorité militariste du Parlement entend rendre beaucoup plus difficile, pour en réduire jusqu'à 40% des effectifs. La modification de la loi empêcherait

un certain nombre de personnes d'y accéder, par exemple celles qui changent d'orientation après avoir fait l'école de recrues, ou via la réintroduction d'un « examen de conscience » !

Alors que l'armée n'a pas de problème d'effectif, cette loi a pour conséquence directe de restreindre la liberté de conscience, qui est un droit fondamental.

Dans un contexte de tensions, il faut marteler nos valeurs : ce n'est jamais par les guerres que les humains améliorent leurs conditions de vie. La militarisation dessert les salarié-e-s : elle justifie ensuite les coupes dans les budgets de la santé, des retraites et des services sociaux. Elle fait gonfler la peur et le repli sur soi qu'exploitent les extrêmes-droites. Elle nourrit des représentations machistes du rôle des hommes dans la « défense de la patrie ». Les travailleuses-euses ont besoin au contraire de solidarité et d'entraide internationale, d'égalité et de droits humains respectés.

Le SIT, qui a toujours défendu des positions antimilitaristes, a soutenu le référendum contre l'affaiblissement du service civil (décision du comité de décembre 2025) et appelle donc vivement à rejeter cette modification de la loi. ♦

Jean-Luc Ferrière

LHOM

Ouverture des magasins le dimanche : NON c'est NON

Le 14 juin prochain, il s'agit également de réaffirmer la volonté populaire sur l'ouverture des magasins le dimanche : sans protection des salarié-e-s, pas question !

Référendum • C'est une véritable tentative de tromperie démocratique à laquelle se livre le Conseil d'État. En indiquant fallacieusement dans la brochure officielle de votation que l'Arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 4 septembre 2025 relatif à la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) permettrait d'ouvrir trois dimanches par années, il tente de faire passer la modification soumise au peuple le 14 juin prochain pour une proposition raisonnable et clarificatrice, tout en se réservant la possibilité d'ouvrir les dimanches même en cas de NON. Pour les syndicats, dont le SIT, et les partis de gauche qui ont mené le référendum contre cette énième tentative de s'attaquer au repos du dimanche, il s'agit de réaffirmer encore une fois un principe pourtant simple : NON, c'est NON.

ARGUTIES JURIDIQUES

On en a les chaussettes qui tombent : dans la « synthèse brève et neutre » (sic) de la brochure, le Conseil d'État indique que le jugement du TF permettrait déjà d'ouvrir trois dimanches par année dès lors que la condition posée dans la loi – l'existence d'une convention collective de travail étendue dans le secteur, est contraire au droit. Cela revient donc à prétendre qu'en ayant accepté cette loi en 2016, puis refusé de la modifier en 2021, le peuple aurait en réalité accepté d'ouvrir les magasins le dimanche...

Le Tribunal fédéral lui-même n'a pas osé prétendre une telle absurdité, puisque dans le même Arrêt, il invite le législateur à modifier la loi : soit en acceptant l'ouverture des dimanches



sans cette condition, soit en refusant l'ouverture des dimanches.

En prétendant qu'il pourrait être déjà possible d'ouvrir trois dimanches sans modifier la loi, non seulement le Conseil d'État se substitue au législateur (donc au peuple souverain), mais il tente de faire croire que quoique votera la population le dimanche 14 juin, il sera possible d'ouvrir le dimanche.

UN REFUS CLAIR

De plus, en inventant cette interprétation absurde de l'Arrêt du TF, le Conseil d'État tente de tordre le bras de la population : il sème la confusion sur les conséquences d'un vote négatif pour faire apparaître le OUI comme la seule option claire.

Or, pour les syndicats, le NON n'est pas moins clair que le OUI : en votant NON le 14 juin prochain, c'est un refus d'ouvrir les magasins le dimanche que la population exprimera. Car même si le TF a indiqué que cette condition ne peut pas figurer dans la loi, il reste évidemment possible de refuser ces ouvertures tant que cette CCT n'existera pas dans les faits.

SALAIRE DOUBLÉ PAS SUFFISANT

La droite, le patronat et le Conseil d'État arguent que le travail du dimanche sera compensé par le doublement du salaire. Or pour le personnel déjà exténué actuellement, ce n'est pas suffisant. Il exige une vraie contrepartie dûment négociée, c'est-à-dire une convention collective de travail qui améliore les conditions de travail sur toute l'année.

Quant à la prétendue « base volontaire » du travail le dimanche, c'est une chimère. Tou-te-s les vendeurs-euses le disent : lorsque votre chef-e vous demande de venir travailler, vous n'avez pas vraiment le choix si vous ne voulez pas finir dans son collimateur.

PIED DANS LA PORTE

Présenter, comme le font à l'unisson la droite patronale et le Conseil d'État, l'ouverture de deux dimanches comme une proposition « modérée » ou « mesurée » est hypocrite. Car c'est également à l'unisson que le patronat, les partis de droite et le Conseil d'État ont répondu favorablement à la consultation du Conseil fédéral sur sa proposition d'ouvrir les magasins 12 dimanches par année.

Le but visé n'est donc pas d'offrir « une bouffée d'oxygène » aux commerces, mais bien de mettre le pied dans la porte de l'interdiction du travail du dimanche, auquel il n'y a qu'une seule réponse raisonnable possible : **NON, c'est NON.** ♦

Davide De Filippo

DROITS FONDAMENTAUX

NON à l'interdiction des signes religieux pour les élu-e-s !

Le 14 juin, le SIT appelle à refuser une nouvelle loi raciste et discriminatoire camouflée de prétendue laïcité.

Votations • Comme si l'initiative xénophobe de l'UDC n'était pas suffisante, le 14 juin nous devons nous exprimer aussi sur une loi raciste portée par la droite bourgeoise qui vise à empêcher les personnes élues au niveau communal et cantonal de porter des signes religieux lors de séances plénières et représentations officielles. Si plusieurs religions prévoient de porter des signes visibles et identifiables, ce

sont souvent les femmes musulmanes qui font l'objet des attaques les plus vicieuses. Sexiste et islamophobe, cette loi vise à instaurer un contrôle des corps et des identités.

En effet, elle ne répond à aucun problème : ancrée dans la panique morale du « grand remplacement » et du « communautarisme », elle anticipe une « menace » fantasmée. Dernière d'une longue liste de lois visant à limiter le port du voile

et d'autres signes religieux, cette mesure exclura certaines femmes musulmanes de la vie politique active et aura pour effet d'éloigner la politique et les institutions de la population. Si les initiatives comme celle de l'UDC visent à maintenir un nombre grandissant d'étranger-e-s dans des situations précaires afin de disposer de main d'œuvre à bas prix, les lois qui limitent la participation politique des personnes mu-

sulmanes assurent la pérennisation de leur exclusion, une fois-même qu'elles ont obtenu un permis et la nationalité.

La laïcité doit permettre l'expression des sentiments religieux, plutôt que les réprimer. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'une mesure qui vise les élu-e-s, qui doivent représenter la pluralité de la population. C'est une des raisons pour lesquelles la Chambre constitutionnelle a déjà jugé cette interdiction, adoptée par le Grand Conseil en 2019, illégale et l'a annulée. La droite bourgeoise repart à la charge dans l'espoir d'obtenir gain de cause auprès du Tribunal fédéral.

Contre la normalisation du racisme, NON à l'interdiction des signes religieux pour les élu-e-s le 14 juin ! ♦

Massimiliano Masini

L'initiative de l'UDC « pas de Suisse à 10 millions », en votation le 14 juin, n'est pas uniquement une attaque frontale contre les migrant-e-s, elle remet en cause la protection de l'ensemble des salarié-e-s de ce pays!

VOUS TRAVAILLEZ EN SUISSE? VOTEZ NON À UNE INITIATIVE QUI VEUT DÉMOLIR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.

DANGEREUSE

NON à la suppression du contrôle du marché du travail

NON à la fin des CCT et des salaires minimaux

NON aux abus patronaux et au dumping social et salarial généralisé

L'objectif de l'UDC est d'obtenir la résiliation des accords bilatéraux avec l'UE. La fin de ces accords entraînerait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble des salarié-e-s avec la suppression de l'obligation de contrôle des conditions de travail et de salaire, et l'affaiblissement du système de conventions collectives et des contrats-types de travail. Il en résulterait une multiplication des abus patronaux, une explosion du travail non déclaré et un développement incontrôlable du dumping social et salarial. En bref, **une détérioration généralisée des conditions de travail et de vie de centaines de milliers de travailleurs-euses, suisses ou migrant-e-s.**

NON au démantèlement de l'AVS et du service public

NON aux attaques contre notre système de santé

Qui dit pression sur les salaires, dit augmentation des emplois précaires et du travail au noir qui coûte déjà des centaines de millions de francs à la collectivité. Ces phénomènes, dans une Suisse où la proportion entre personnes actives et retraitées diminue déjà fortement, contribueraient à creuser des milliards de déficit pour l'AVS et les finances publiques. **L'UDC pourrait alors lancer de nouvelles initiatives pour réduire les rentes, augmenter l'âge de la retraite, et démanteler le service public** ainsi que notre système de santé. Pour des services publics forts et le maintien des droits de tou-te-s les travailleurs-euses: **VOTEZ NON À L'INITIATIVE!**

XÉNOPHOBES

NON à la création d'une nouvelle classe de travailleurs-euses, sans statut et sans droit

NON à un retour au statut de saisonnier de sinistre mémoire

L'UDC veut une politique d'immigration choisie, opposant les « bons » et les « mauvais » migrants. **En réalité, une Suisse à 10 millions ou 12 millions, l'UDC s'en moque!**

Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



En supprimant la libre circulation des personnes, en restreignant le droit au regroupement familial, en durcissant les conditions de renouvellement des permis de séjour, **son but est de réintroduire des catégories de travailleurs-euses sans droits, corvéables à merci.** Des saisonniers-ères que l'on jette comme des mouchoirs, des sans-papiers sans protection sociale que l'on exploite et qui font le « sale boulot », des milliers d'enfants plongé-e-s dans la clandestinité et la précarité, faute de pouvoir vivre légalement auprès de leurs parents. Pour refuser le retour en arrière et le renforcement des frontières: **VOTEZ NON À L'INITIATIVE!**

HYPOCRITE

NON à la récupération trompeuse de l'écologie et du droit au logement par l'extrême droite

En teintant son initiative d'une touche d'écologie et en ravivant l'image d'une Suisse fantasmée avec ses villages, ses montagnes et sa nature qu'il faudrait préserver face aux « méchants envahisseurs », l'UDC tente d'enfumer une nouvelle fois la population. **Elle n'a jamais soutenu la moindre initiative pour lutter contre le réchauffement climatique,** milite à tout-va pour le développement des autoroutes, au détriment du rail, et s'oppose farouchement au développement des transports publics.

De la même manière, l'UDC prétend lutter contre la hausse des loyers et la pénurie de logements avec son initiative alors qu'**elle s'est toujours placée du côté des riches propriétaires,** participant aux attaques contre les droits des locataires et la politique sociale du logement. Pour une vraie justice sociale et climatique: **VOTEZ NON À L'INITIATIVE!**

NON à la division et à la précarisation des travailleurs-euses

Employé-e-s domestiques, maçons-nes, peintres, ouvriers-ères agricoles, serveurs-euses, nettoyeurs-euses, éducateurs-trices, animateurs-trices, personnel de soins et de la santé, techniciens-nes, vendeurs-euses...

Il n'y a pas de Suisse sans NOUS!

Faisons barrage à l'extrême droite et à cette initiative hypocrite, xénophobe et dangereuse! Dans l'unité, luttons pour renforcer nos droits et obtenir de nouvelles protections!



Plus d'infos sur
la campagne du SIT



© SIT

SERVICES PUBLICS

L'austérité appelle à la mobilisation

Face au mépris du Conseil d'État et de ses « expert-e-s », une seule réponse possible: la mobilisation.

« **Rapport d'expert-e-s** » • Le Conseil d'État a mandaté un soi-disant groupe d'expert-e-s privé-e-s pour identifier des mesures d'économies absolument non-nécessaires au regard de la santé financière du canton. Le 7 mai, alors que la fonction publique manifestait déjà dans la rue, ce groupe anti-démocratique a présenté ses pistes d'économies. S'ajoutant aux mesures d'austérité déjà annoncées par le Conseil d'État (contre l'aide sociale et les subsides LAMAL), il s'agit d'un véritable plan de démantèlement des services publics. A part les plus fortunés, tout le monde y passe (voir page 4): la classe moyenne inférieure et les personnes précaires, les personnes âgées, la jeunesse, les enfants, les communes, la culture et le personnel. Le SIT appelle l'ensemble de la population à prendre la rue les 2, 3 et 4 juin pour défendre les prestations avec le personnel de la fonction publique !

CONTRE LE PERSONNEL ET LES PRESTATIONS

Florilège de mesures contre la fonction publique, s'ajoutant aux autres mesures déjà annoncées (blocage de l'annuité). Parmi les 77 mesures, 17 concernent directement le personnel et impacteront les prestations. Accrochez-vous, on commence la liste. Non remplacement des départs à raison de 270 postes par an dans les fonctions dites support et pourtant essentielles au travail auprès des usager-e-s. Diminution du délai de protection contre le licenciement en cas de maladie, donc virer des gens malades, sans assurance, qui iront toquer à l'aide sociale ou à l'AI. Suppression du pont de fin d'année, soit la suppression de 3 jours de vacances par an. Externalisation des tâches à faible qualification telles que nettoyage, sécurité et manutention signifiant des conditions de travail très détériorées pour les collègues déjà parmi les plus précaires. Pas-

sage de 40h de travail par semaine à 41h30, soit une augmentation de temps de travail de 3,75% sans compensation salariale! Facilitation des licenciements et des changements d'affectation...

ON REPREND SON SOUFFLE ET ON CONTINUE

Centralisation du service des paies et suppression des RH dans les départements renforçant la déconnexion du service RH des particularités du terrain et la concentration du pouvoir en un seul office. Diminution de l'indemnité pour utilisation du téléphone privé, *oui c'est mesquin mais il n'y a pas de petites économies!* Suppression des postes de chargé de communication. Transformation des contrats de location de service en auxiliaire, *coucou la précarisation de l'emploi.* Externalisation des services de l'assurance-maladie et des prestations complémentaires

à l'OCAS signifiant également suppression de postes! Augmentation de la décharge d'âge de 58 à 60 ans, *le personnel atteint dans sa santé par des années de métiers difficiles se réjouit.* Augmentation du nombre d'heures d'enseignement au CO sans précision sur les autres tâches à abandonner et augmentation d'un élève par classe. Suppression du Service de recherche et d'éducation, chargé par exemple de la planification des besoins en place de crèche et d'école, en supprimant au passage 18 postes. Déploiement de l'intelligence artificielles avec, comme corollaires des licenciements et la diminution des guichets physiques.

GRÈVE, GRÈVE ET MOBILISATION!

Face à l'ampleur de cette attaque inédite, la fonction publique a voté trois jours de grève. La violence de la casse sociale impactera toute la population et fortement les personnes les plus vulnérables, la fonction publique appelle la population et les forces progressistes à se joindre aux manifestations prévues les 2 et 4 juin en fin de journée. Le personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) a déjà fait grève jeudi 28 mai. Rejoignez et soutenez la mobilisation! Plus d'informations sur le site internet du SIT. Informez vos ami-e-s, vos collègues et vos familles! L'attaque est virulente, la réponse doit l'être encore plus! ♦

Jérôme Chapuis

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Projet de destruction massive des conditions de travail

L'assemblée générale du personnel refuse un projet de nouveau statut anti-social, demande la poursuite des négociations, et prévise des mesures de luttes en cas de passage en force.

Culture • Lorsqu'en 2024, la décision politique a été prise d'instaurer un employeur unique, avec pour conséquence de transférer 200 employés de la Ville de Genève à la Fondation, les discours prétendaient que les conditions de travail ne seraient pas dégradées et que l'objectif visait à améliorer substantiellement les conditions d'engagement du personnel intermittent, sans lequel les spectacles ne peuvent avoir lieu. Le personnel, n'y croyant pas, avait exprimé sa réprobation par un jour de grève et demandé, sans succès, une négociation préalable de son statut. Réuni en Assemblée générale au BFM, le personnel du Grand Théâtre de Genève, a pris connaissance de l'état d'avancement des négociations sur le futur statut du personnel engagé en droit public au sein de la Fondation. Et le verdict est malheureusement sans surprise : inacceptable.

LES NÉGOCIATIONS PIÉTINENT

Les négociations ont démarré en mars 2024 entre les organisations représentatives du personnel et les représentant-e-s de La Ville de Genève (aujourd'hui J. Bertossa et A. Gomez), et de la Fondation (X. Oberson et S. Salerno). D'emblée le projet prévoyait des conditions de travail très dégradées. Deux ans plus tard, aucune amélioration notable n'a été




© Morshiba

apportée au projet. Les employeurs maintiennent leur intention d'instaurer des conditions de travail à trois vitesses : l'un pour le personnel Ville de Genève transféré à la Fondation avec une dégradation, l'autre pour le personnel nouvellement engagé moins avantageux, le troisième pour le personnel de renfort, de salle et de remplacement avec des conditions de travail nettement moins favorables et plus précaires. Malgré le protocole d'accord signé par les parties, les projets de règlements spécifiques essentiels, comme ceux portant sur l'aménagement du temps de travail, les indemnités ou la protection de la personnalité n'ont pas été présentés aux organisations du personnel.

Les employeurs envisagent même de passer en force sans accord entre les parties et prévoient une entrée en vigueur de ces nouvelles conditions de travail pour janvier 2028.

UNE GRÈVE PRÉVUE EN CAS VOLONTÉ DE FAIT ACCOMPLI

Le fossé entre les parties est très profond et le personnel a voté le principe d'une grève à la rentrée à défaut de poursuite ou d'avancée significatives dans les négociations. Pour le futur personnel il est question par exemple d'augmenter la durée du travail d'une heure par semaine, de n'indexer les salaires que si la subvention le permet, de réduire les indemnités en cas de suppression de poste à 1 mois au lieu de 6, de suppri-

mer l'enquête administrative avant un licenciement objectivement fondé, de ne plus réintégrer le personnel en cas de licenciement sans juste motif, abusif et contraire au droit et d'abaisser l'indemnisation à 3 à 6 mois, de supprimer la protection contre le licenciement durant toute la période d'indemnisation maladie ou accident. Il est aussi prévu de ramener l'allocation en cas de décès à un mois, de supprimer les allocations pour enfant et l'allocation de naissance de 500 frs, etc. Pour le personnel de la Ville transféré, certains droits ne seraient maintenus que pendant un an, tandis que d'autres seraient assurés tant que durent les rapports de service, notamment l'affiliation à CAP-Prévoyance. Pour le personnel Fondation, une affiliation à la FOP est prévue, ce qui a pour effet de reporter d'une année l'âge de la retraite. 

Valérie Buchs

LES INTERMITTENT-E-S TOUJOURS PRÉCAIRES

Le projet de rémunération pour le personnel de remplacement ou de renfort engagé pour une durée inférieure à trois mois, continuera sans que cela ne se justifie à présenter un écart par rapport au personnel permanent. Un système d'annuités basé sur sept paliers d'âge, une couverture perte de gain en cas de maladie et d'accident limitée à trois semaines, pas de 13^e salaire progressif, des indemnités inférieures, des congés spéciaux réduits de moitié, par exemple. Quant au personnel du maquillage et coiffure, il subirait une baisse importante du salaire d'engagement. Le personnel de salle et d'accueil serait désormais engagés sous forme de CDMax de cinq ans, réservés aux étudiant-e-s, avec un salaire unique sans 13^e salaire progressif et la possibilité de licencier sans restriction des CDI ayant plus de cinq ans d'ancienneté.


Une réforme sans moyens vouée à l'échec

Plutôt que de prévoir les moyens nécessaires à la réforme, le Canton se désengage et la Ville de Genève coupe dans le financement du Grand Théâtre.

Austérité • Le Canton n'a pas versé les 600 000 frs de subvention cantonale au Grand Théâtre prévue en 2026, tandis que la Ville de Genève a diminué la subvention de 2%. Par ailleurs, les propositions d'économie du groupe de pilotage au Conseil d'État prévoient une économie de 7 millions de francs dans la culture, ainsi que la remise en question de la stratégie culturelle entre le Canton, la Ville de Genève et l'ACG. Rappelons que cet accord, prévoit, une fois la réforme du

changement de gouvernance achevée, que le Canton entre dans le financement du Grand Théâtre de Genève pour 50 % de son budget de fonctionnement, ainsi que dans la composition du Conseil de Fondation. Cette stratégie de cofinancement de l'institution avec la Ville de Genève serait gravement remise en cause.

Plutôt que d'allouer les moyens supplémentaires nécessaires à l'aboutissement d'une réforme positive du statut du personnel, c'est donc

le chemin inverse que prennent les autorités, ce d'autant plus que dès mai 2027, le personnel non affilié à une institution de prévoyance professionnelle doit être assuré, dès le premier jour de travail et dès le premier franc de salaire AVS, auprès d'une institution de prévoyance professionnelle selon le règlement d'application de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique. Pour le Grand Théâtre de Genève, les négociations en cours prévoient l'affiliation au plan de prévoyance d'Artes&Comœdia. Or, la question de la répartition des cotisations n'est pas bouclée, puisque les syndicats réclament une participation au deux-tiers de la part de la Fondation, au même titre que pour le personnel fixe affilié à CAP-prévoyance ou à la FOP. Un coût qui vient s'ajouter à ceux de la réforme du statut. 

Valérie Buchs

HAUTES ÉCOLES

Sous le prestige, la honte

L'État de Genève va-t-il continuer de tolérer que l'IHEID économise sur le dos des assistant-e-s d'enseignement et reporte la charge sur le filet social ?

Précarité • Le conflit entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et les assistant-e-s d'enseignement n'a jamais été résolu quoi que des députés aient affirmé. Tandis que ces travailleuses sont en lutte depuis 2021 contre la précarité imposée par leur prestigieux employeur, la question de leur revenu et de leur protection sociale insuffisants retourne dans le champ politique après le dépôt d'une question écrite en mai 2026 par un parlementaire.

En 2021 et en 2022, les contrats à 100 % des assistant-e-s d'enseignement ne respectaient pas le salaire minimum genevois. Lorsque ce personnel a demandé à son employeur de respecter ce dernier, il a répondu en réduisant artificiellement le taux d'activité de 100 % à 45 %, sans modification de la charge. Diplômé-e-s d'un master, pour certain-e-s parents et travaillant dans les faits à temps plein, comment vivre dignement à Genève avec 3211 frs nets par mois ?

FUMEUX TOUR DE PASSE-PASSE

Leur contrat de travail comprend une rémunération de 38 532 frs nets par an, constituée d'un salaire (1917 frs bruts/mois, pour un taux artificiel de 45 %, tâches d'assistantat), auquel vient s'ajouter une bourse pour le travail de thèse (1541 frs



© SIT

nets/mois, tâches de recherche). Or, le travail de thèse est obligatoire pour obtenir et garder le contrat de travail. Mais contrairement à leurs collègues assistant-e-s de recherche et aux assistant-e-s d'enseignement des autres universités suisses qui ont un salaire à minimum 75 %, l'IHEID ne salarie pas leur recherche. L'Institut affirme même que la thèse constitue un « projet de développement personnel » !

Ce modèle a des conséquences importantes, les cotisations sociales n'étant prélevées que sur 1916 frs bruts par mois. Un choix assumé par l'IHEID dans une note de 2015 : « le nouveau mode de rémunération entraîne une diminution des

charges sociales pour l'employeur ». Autrement dit : la division entre salaire et bourse permet d'économiser sur le dos des universitaires déjà les plus précaires.

PÉTITION EN 2023

Les demandes du personnel sont notamment de réunir la bourse et le salaire en un salaire unique et d'augmenter le taux d'activité à la réalité du travail effectué (soit en général 100 %), afin d'obtenir un revenu net au minimum légal genevois et une protection sociale pleine.

L'IHEID persistant dans son refus, en 2023 le SIT et l'Association des Assistant-e-s (ADA) ont déposé au Grand Conseil la pétition « Un

contrat et des salaires décents pour les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID » munie de 916 signatures du secteur de l'enseignement supérieur genevois. Ce soutien fort signalait tant une solidarité envers ce personnel qu'envers une fonction importante dans le secteur : celle d'assistant-e. Car l'IHEID non seulement dégrade cette fonction mais dévalorise le travail de recherche de thèse.

DÉPUTÉS MAL RENSEIGNÉS

Alors qu'en commission des pétitions, une majorité s'est prononcée en sa faveur, lors de la séance du Grand Conseil du 31 mai 2024, des députés ont affirmé que le problème était réglé. Un député a dit que Charles Beer (du Conseil de fondation) l'avait informé que l'IHEID et ses assistant-e-s avaient trouvé une solution, et qu'il n'y avait plus besoin de l'intervention du Grand Conseil. Pourtant, les assistant-e-s d'enseignement n'ont pas obtenu d'amélioration concrète ni de leur revenu, ni de leur protection sociale ! Le problème perdure encore. Seule nouveauté : en mai 2026 un député a déposé une question écrite.

STOP AU REPORT DE CHARGE SUR LE FILET SOCIAL GENEVOIS

Il y a trois ans, à la mobilisation des assistant-e-s le Conseil de fondation a répondu s'inquiéter que le filet social genevois ne fonctionne pas mieux et leur a conseillé de se tourner vers la banque alimentaire. Le Conseil d'État va-t-il continuer d'accepter qu'une institution recevant 33 millions d'argent public, dont 17 du Canton, sous-paye la partie la plus précaire de son personnel et reporte la charge sur le filet social genevois ?

Clara Barrelet & Comité SIT IHEID

SOCIAL

En route pour de meilleures conditions de travail !

Après avoir obtenu de nouveaux cahiers des charges, la suite des négociations a commencé pour les nettoyeur-euses, moniteurs-rices, et ludothécaires sous contrat FASe

Classe salariale • En décembre 2025, les nettoyeurs-euses, moniteurs-rices et ludothécaires sous contrat FASe finalisaient de nouveaux cahiers des charges par branche. Alors qu'elle promettait de les déposer au 31 décembre 2025, la FASe a failli tout faire capoter. Grâce à une réaction musclée et médiatique du SIT et du SSP, les nouveaux cahiers des charges ont finalement pu être validés. Nous attendons désormais la déci-

sion du Canton sur une possible revalorisation.

Il s'agit d'une victoire d'étape essentielle, car nécessaire pour une revalorisation de ces métiers parmi les plus précaires au sein de cette fondation. Rappelons que les nettoyeurs-euses sont encore en classe 4, soit à peine au-dessus du salaire minimum !

Des militant-es du SIT représentant ces 3 fonctions négocient désormais de pied ferme la suite

des revendications de l'Assemblée générale du personnel sous contrat FASe. Maria et Vagner, nettoyeur-euses, négocient un abonnement TPG, la reconnaissance du temps de trajet et des heures de formations rémunérées pour faciliter les reconversions professionnelles. Anne et Anaïs, monitrices, négocient une compensation pour les heures supplémentaires et le travail du soir, ainsi qu'une meilleure cotisation LPP pour ces fonctions aux retraites ridicules. Sophie et Sarah, ludothécaires, négocient une augmentation du taux de travail et une formation pour ces métiers aux temps partiel et horaires coupés imposés.

Si la secrétaire syndicale du SIT est désormais présente aux séances de négociations, ces fonctions se sont d'abord organisées uniquement avec des militant-es de terrain du SIT et du SSP. Ils et elles se lancent pour la première fois dans ces négociations et les militant-es les plus chevronné-es n'ont rien à leur envier. Le syndicat, c'est ses membres et ses militant-es !

Alice Lefrançois



© SIT

GROS-ŒUVRE

« Il faut être tous ensemble »

À quelques jours de l'Assemblée générale du 6 juin, discussion entre les maçons Manuel, Jean et Jésus, et David Arosa, secrétaire syndical.

Mobilisation • Quel avenir pour les maçons ? La dénonciation de l'annexe locale à la CCT nationale de la branche (CN) génère craintes et colère sur les chantiers. Pour SITinfo, trois maçons militants et un secrétaire syndical du SIT se sont livrés à une interview croisée sur la nécessité de se remobiliser et de participer à l'Assemblée générale prévue le 6 juin sur la plaine de Plainpalais.

David, on croyait qu'un accord avait été trouvé sur la CN, et voilà qu'il faut maintenant se mobiliser de nouveau. Que se passe-t-il ?

David : Les patrons genevois essaient d'utiliser l'accord national contre les maçons du canton à travers la question du panier et de la pause payée, définis dans la fameuse « annexe 13 » de la convention nationale (CN) qui détaille les particularités locales. Vous avez compris les enjeux ? Pour l'instant, les 4 frs de panier pour 2026 l'ont fait passer de 25 à 29 frs à Genève, alors qu'il est passé de 16 à 20 frs dans le reste de la Suisse. Mais si Genève rejoint les conditions nationales dès 2027, comme l'a maintenant décidé la section genevoise de la SSE, il sera de 22,50 frs. Et la pause du matin payée à 2,9 % du salaire : termi-

né aussi ! Ensemble, cela fait environ 400 frs de moins par mois, et c'est sans parler de l'absence d'adaptation au coût de la vie (l'indexation) pendant cette convention de 6 ans. Ou du fait que la CN ne garantit que deux semaines de vacances consécutives contre trois ici...

Le combat n'est donc pas terminé, alors ?

Manuel : Je suis à Genève depuis 30 ans, j'ai 52 ans, c'est la première fois que les conditions se dégradent et que les salaires baissent... Je suis toujours venu aux mobilisations et c'est vrai que beaucoup de ceux qui manifestaient sont partis à la retraite. Je ne sais pas quoi penser. J'ai encore 8 ans à tirer, c'est long ! J'espère que les collègues vont se mobiliser et qu'on sera autant qu'à l'époque.

David : C'est pour ça qu'il faut absolument venir à l'Assemblée générale le 6 juin sur la plaine de Plainpalais, pour montrer une vraie présence visible aux patrons et prendre des décisions représentatives de la majorité des maçons.

Et vous, vous allez y aller ?

Jean : Je suis frontalier, j'ai 58 ans. Ça fait depuis

2014 que je suis là, j'ai été licencié trois fois ! J'ai eu plusieurs employeurs. Le premier, SORACO, a fait faillite. Ensuite j'ai travaillé chez Wallo qui a commencé à supprimer des emplois. Après sept jours de grève, on a obtenu un bon plan social qui nous a montré que la lutte paie ! Mais le secteur est de plus en plus instable. Après, j'ai enchaîné mission temporaire puis chômage, puis une autre mission et retour au chômage... À chaque fois tu dois te justifier et tu perds de l'argent.. Et là perdre 400 frs ? ! À la fin de l'année, ça fait un salaire entier. Sans parler du fait que je suis pénalisé pour la pré-retraite à cause de ces périodes de chômage, je vais devoir travailler plus longtemps...

Jésus : Moi j'ai 58 ans aussi, je suis à Genève depuis l'enfance. J'ai fait ma formation ici, celle de Chef d'équipe aussi par la suite, et toujours bossé au chantier. J'ai toujours eu un travail en fixe dont 30 ans dans la même entreprise, que j'ai quitté volontairement il y a neuf ans pour mon poste actuel. Je n'ai jamais été au chômage et je n'ai jamais arrêté. Je n'ai pas tellement peur pour moi, je n'ai aucune raison de baisser les bras. En novembre on était tous les trois à la grève. Il faut continuer.

Jean : Est-ce que vous croyez qu'on va arriver à obtenir quelque chose sur les paniers ? Vous partez confiants ?

David : Je suis confiant si les employeurs voient la plaine remplie de maçons. Si on est 1000 on peut partir en grève, si on est 5000 on les fait plier ! Pour la pré-retraite en 2002, il y a avait plus de la moitié du secteur, le pont du Mont-Blanc était plein et totalement bloqué !

Jean : Il faut aller à l'assemblée et être ensemble, c'est tout. Même les contremaitres se rendent compte qu'ils sont aussi concernés. Les salaires baissent au lieu de monter, c'est absurde, il faut se battre ! ♦

Propos recueillis par Iliann Dunant

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'AVRIL ET DE MAI, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ fait le point sur l'organisation et les enjeux du secteur de l'économie domestique
- ♦ entamé une formation sur le paysage syndical
- ♦ fait un point de situation sur la mobilisation des services publics et subventionnés, pris connaissance du plan d'austérité envisagé par le Conseil d'État, et voté l'ouverture du fonds de grève pour les différents mouvements en cours
- ♦ abordé les actions prévues dans le cadre de la campagne de votations du 14 juin 2026
- ♦ assuré le suivi des comités CGAS des mois de mars, avril, et mai
- ♦ évoqué l'organisation de la mobilisation contre le sommet du G7
- ♦ adopté la mise en forme du texte politique amendé du 20^e Congrès

du SIT et voté la proposition de réaliser un document public intégrant les restitutions des ateliers du Congrès

- ♦ rappelé les rendez-vous du 1^{er} mai et dressé le bilan de celui-ci
- ♦ fait un point de situation sur l'évolution des membres
- ♦ adopté le budget 2026 du SIT et conféré le droit de signature au nouvel administrateur
- ♦ pris connaissance de l'évolution du projet de loi sur les marchés publics et discuté des suites
- ♦ voté le soutien à l'initiative fédérale sur le trafic aérien et les « bons de mobilité »

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'AVRIL ET DE MAI, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ discuté de l'opposition de la CGAS à l'extension de la CCT Distribution sur le canton de Genève

- ♦ fait le point sur la situation des caisses de chômage en lien avec SIPAC 2.0
- ♦ voté le soutien à la grève du parascolaire et à celle de la fonction publique, et fait le point sur la mobilisation des maçons ainsi que du licenciement collectif du personnel de SMOOD
- ♦ pris connaissance du plan d'austérité envisagé par le Conseil d'État et décidé de constituer un large front d'opposition à ce plan
- ♦ fait le point sur les campagnes de votations du 14 juin 2026
- ♦ abordé le référendum à venir sur le droit de manifester
- ♦ fait le point sur l'organisation du 1^{er} mai
- ♦ abordé la consultation sur le règlement sur la passation des marchés publics et l'évolution du projet de loi sur le même sujet
- ♦ décidé de rejoindre la coalition NoG7 et critiqué la fermeture partielle des frontières décidées par les autorités
- ♦ adopté l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s du 23 juin

**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

**Investissez
dans son
indépendance !**

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER



DÈS LE 4 MAI 2026

DES DIFFICULTÉS AVEC JOB-ROOM ?

La caisse du SIT vous aide !

Avec le nouveau système informatique des caisses de chômage, le traitement des dossiers est facilité si les assuré-e-s utilisent la plateforme informatique Job-Room pour leurs démarches. Mais vous n'avez pas de compte, ou des difficultés à utiliser Job-Room ? Aucun souci : la caisse de chômage du SIT vous aide, lors de ses

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

**Lundi et mercredi, de 14h à 17h
au SIT, 16 rue des Chaudronniers, en vieille-ville**

- ♦ Création d'un compte Job-Room
- ♦ Transmission de la demande d'indemnités et de tous les documents nécessaires après l'inscription à la caisse de chômage du SIT
- ♦ Remplissage et transmission des « indications de la personne assurée » (IPA) et de ses éventuelles annexes à la caisse de chômage

Conditions préalables :

- ♦ Être membre du SIT
- ♦ Avoir fait son inscription au chômage à l'Office cantonal de l'emploi

Cette permanence « Job-Room » est là uniquement pour vous aider à utiliser cette plateforme. Pour toutes questions relatives à l'avancement de votre dossier, contactez la caisse de chômage directement aux heures habituelles :



**Plus de 9 000
membres en 2025.**

**Merci à vous,
ces victoires
sont les vôtres !**

Des négociations constantes pour améliorer vos conditions de travail

Les négociations avec le patronat sont difficiles sans rapport de force et ce travail nécessite vigilance constante et détermination. Grâce à votre engagement, le SIT a obtenu **des améliorations significatives en 2025 dans plusieurs secteurs : EMS, construction, parascolaire, Ville de Genève, accueil préscolaire, maisons de quartier, etc.** Mais chaque victoire est suivie de nouvelles attaques et nos droits ne sont jamais acquis, ne relâchons pas la pression. **La lutte ne paie que lorsque vous êtes avec nous ! Rejoignez nos campagnes actuelles :**



Fonction publique



Construction

1 200 heures de permanence

Les permanences syndicales ouvertes à tou-te-s **existent grâce aux cotisations des membres.** À cela s'ajoutent des permanences administratives **possibles notamment grâce à l'engagement de militant-e-s bénévoles.**

1,5 million

C'est la somme d'argent (salaires impayés ou indemnités) qui a pu être restituée aux travailleurs-euses lésé-e-s avec le soutien du syndicat en 2025, par des interventions directes auprès des employeurs ou devant les tribunaux. Découvrez trois victoires dans le secteur de l'économie domestique.



économie domestique

Des actions locales contre les crimes de guerre internationaux

Le SIT, parce qu'il porte des valeurs de solidarité internationale entre les peuples face à l'oppression et aux logiques guerrières, agit aussi à son niveau contre les crimes contre l'humanité, de génocide ou d'écocide. Cette année, nous avons obtenu que la CPEG (caisse de prévoyance de l'État de Genève) et les HUG **renoncent respectivement à :**

- ❖ investir dans les obligations d'État israéliennes ;
- ❖ collaborer avec les entreprises identifiées par l'ONU comme opérant dans les territoires palestiniens occupés.

Avoir un impact réel à Genève ? Deviens membre toi aussi !



Pour devenir membre

Chaud 1^{er} mai

Une fois n'est pas coutume, la pluie n'a pas osé gâcher la fête. Sous un ciel d'un bleu limpide, ce 1^{er} mai 2026 (et ça commence à devenir une belle habitude), le tronçon du SIT était en feu, enchaînant les slogans sur fond de boucles hip-hop et autres reggaetons dévastateurs.

Les contenus? La lutte contre les mensonges et la xénophobie de l'UDC, pour défendre les salaires et l'unité des travailleurs-euses face à la division prônée par l'extrême droite, la lutte contre le travail du dimanche, également au menu des votations du 14 juin, et plus généralement le combat syndical pour une meilleure répartition des richesses, contre les abus patronaux et la montée du néofascisme.

Un moment d'enthousiasme collectif, pour recharger les batteries et repartir plus combattifs-ves que jamais de ce 1^{er} mai. **♦**

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT – rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Célia Barrez, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Ignace Cuttat, Davide De Filippo, Nathalie Descloitres, Sarah Destanne, Clément Dubois, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Sarah Gajardo, Thomas Graff, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, Ximena Osorio Garate, présidence du SIT, Julien Repond.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.